

Metz, le 02 février 2026

INFORMATION PRATIQUE A DESTINATION DES CHASSEURS

Un certain nombre d'entre vous nous ont interrogés sur la problématique de la capture accidentelle d'un chevreuil par des chiens en période de fermeture. Après consultation de l'OFB et de la DDT, vous trouverez ci-dessous la conduite à tenir.

Conduite à tenir en cas de capture accidentelle d'un chevreuil par des chiens en période de fermeture de la chasse du chevreuil. (battues sanglier février mars 2026)

- Ne pas utiliser les chiens connus pour attraper les chevreuils.
- Prévenir par sms (0699217963) la permanence de l'OFB en mentionnant le nom, la commune, le lot et le n° du véhicule utilisé pour le transport.
- S'il vous reste des bracelets chevreuil ou cerf non utilisés, vous pouvez identifier l'animal avec le bracelet (nota le bracelet n'est plus valable en tant que dispositif de marquage dans le cadre du plan de chasse puisque la chasse de l'espèce est fermée).
- Prendre contact avec le maire de la commune du lieu de prélèvement afin qu'il en fixe la destination. (exemple : œuvre de bienfaisance, société de chasse). Faire établir une attestation par le maire.

Les rares chevreuils capturés accidentellement ne sont pas imputés sur l'attribution de plan de chasse de l'année N+1.